



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Turquie

Question écrite n° 45323

Texte de la question

M. Henri Emmanuelli appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la situation des droits de l'homme en Turquie. Depuis de nombreuses années, de nombreux cas de tortures, disparitions et exécutions extrajudiciaires imputables aux forces de l'ordre ont été dénoncés par les organisations internationales. L'accord d'union douanière conclu entre l'Union européenne et la Turquie en décembre dernier n'a en rien changé cette situation. Or la Turquie va être à l'ordre du jour de la prochaine session de la commission des droits de l'homme de l'ONU en mars et avril 1997. À cette occasion, la France et les autres démocraties européennes vont avoir à se prononcer sur des projets de résolutions condamnant la Turquie pour des violations massives des droits de l'homme perpétrées sur son territoire et l'incitant à recevoir les différents rapporteurs spéciaux des Nations Unies. Il lui demande de lui préciser quelle sera la position de la France sur cet important dossier.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu attirer l'attention du ministre sur la situation des droits de l'homme en Turquie. La France n'a jamais manqué de rappeler aux autorités turques la nécessité d'améliorer la situation des droits de l'homme en poursuivant le processus de démocratisation entamé, notamment, en 1995. Dans ce cadre, la France et les États membres de l'Union européenne ont fait du respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales la base du rapprochement entre la Turquie et l'Union. La France, avec ses partenaires européens, a adopté une position similaire au sein de la Commission des droits de l'homme des Nations unies. C'est avec une extrême attention que nous avons suivi la visite du comité de prévention de la torture du Conseil de l'Europe en Turquie, qui a eu lieu en septembre 1996, conformément à l'engagement pris par les autorités turques au mois de juillet dernier. C'est dans le même esprit que nous invitons les autorités turques à autoriser également les visites des rapporteurs spéciaux des Nations unies. Le nouveau gouvernement turc a fait de l'amélioration des droits de l'homme une priorité dans son programme de coalition. À ce titre, le vice-Premier ministre, ministre des affaires étrangères, Mme Ciller, a annoncé, le 17 octobre, une première série de réformes visant en particulier à réduire la durée de la garde à vue. Il s'agit d'un pas dans la bonne direction. Nous espérons une mise en œuvre effective et rapide de ces mesures et nous encourageons les autorités turques à poursuivre dans cette voie. C'est au vu des progrès qui auront été accomplis que la France se prononcera dans les enceintes appropriées sur ce dossier.

Données clés

Auteur : [M. Emmanuelli Henri](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45323

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 novembre 1996, page 5971

Réponse publiée le : 9 décembre 1996, page 6441